

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2020

Présents : MM DE SENA - MIGINIAC - SIEGEL - STOPYRA
Mmes DUMAS - ISLJAM - LACROIX - MELDRUM

Absents excusés : M. FAURIE ayant donné procuration à Mme DUMAS
Mme LAGRANGE ayant donné procuration à M. MIGINIAC
Mme STOPYRA ayant donné procuration à M. STOPYRA

Début de la réunion à 17h30

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michael STOPYRA est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité.

Retrait de la Commune de Vitrac sur Montane de la Communauté d'Agglomération de Tulle Agglo et Adhésion de la Commune de Vitrac sur Montane à la Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières

Considérant la proximité de la commune de Vitrac sur Montane avec le territoire de la Communauté de Communes Ventadour- Egletons- Monédières,
Considérant le bassin de vie économique, culturel et associatif des habitants de Vitrac sur Montane,
Considérant l'étroite collaboration entre la commune de Vitrac sur Montane et la commune de Sarran depuis plusieurs années (Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis 1988),

Pour ces motifs, le Conseil Municipal délibère pour :

- le retrait de la commune de Vitrac sur Montane de la Communauté d'Agglomération de Tulle Agglo.
- l'adhésion de la commune de Vitrac sur Montane à la Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières
- autoriser Madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la Commune de Vitrac sur Montane se retire de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo
- autoriser Madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la Commune de Vitrac sur Montane intègre la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières
- autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier
-

Résultat du vote : 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.